

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21	L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le huit septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Adeline FILLOT Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH et Valérie CHANUT.  <b>Absents :</b> Pascale MILLOT, Jean Pierre COMBLET, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Véronique PROT, et Christophe PINEL.  <b>Pouvoirs :</b> Pascale MILLOT (pouvoir donné à Elyane CLOP), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donnée à Elisabeth CHENAU), Véronique PROT (pouvoir donné à Ernest FRANCO).  <b>Secrétaire de séance :</b> Françoise ROUBIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/09/2023  
N°2023-056**

**OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - CONVENTION CONSTITUTIVE  
GROUPEMENT DE COMMANDE - AUTORISATION DE SIGNATURE.**

*Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et L 2113-7,  
Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1414-3,*

Considérant que la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes membres entendent poursuivre les pratiques de mutualisation entre collectivités en matière d'achat via la création de groupements de commandes notamment ;  
Considérant que la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG), les communes de Brignais, Chaponost, Millery, Vourles, et le CCAS de Brignais, souhaitent grouper leurs commandes pour les prestations d'entretien des espaces verts ;  
Considérant qu'il importe donc de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ce groupement et d'en fixer le terme ;  
Il est soumis à l'assemblée délibérante une convention ayant pour objet de constituer le groupement de commandes pour la prestation d'entretien des espaces verts.  
Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention joint en annexe du présent rapport.

**Le conseil municipal,  
Madame Catherine STARON, Maire, entendue  
A l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE**

- d'approuver la convention constitutive de groupements de commandes telle qu'annexée au présent rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Pour Françoise ROUBIN  
Secrétaire



Publiée le 18/09/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Catherine STARON  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
069-216902684-20230914-2023-056-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2023  
Date de réception préfecture : 18/09/2023